

SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOBUS D'AMPÈRE ET BÉHAGLE, Ampère

S.A., 28 mars 1924, p. 25 ans.

SOCIÉTÉ ANONYME DES
AUTOBUS D'AMPÈRE ET BÉHAGLE
S.A. au capital de 0,1 MF.
Siège social : Ampère, place de l'Église
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 162)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 5 à 10 membres, nommés pour 3 ans
TALAGRAND (Camille) ; pdt ;
DELENNE (Élie) ;
GOFFERTEAU (Firmin) ;
LARREN (Édouard) ;
MILLET (Nicolas) ;
POEY GARROT (Jacques) ;
ROUX (Théophile) ;
TISCH (Albert).

COMMISSAIRES AUX COMPTES
BOLLELI ;
REIMUTH

Objet. — L'expl. ds ts les centres situés sur la ligne Ampère-Béhagle et Sétif de ts transports de voyageurs et de marchandises ; camionnage de tte nature. Cette expl. pourra être étendue à d'autres régions avoisinantes.

Capital social. — 0,1 MF en 1.000 act. de 100 fr., entièrement libérées, ttes nominatives.

Ass. gén. — 1 voix p. act. sans limitation.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; le surplus : aux. act.
